

caments quiniques. Il importe donc d'apprécier la valeur des reproches qui lui ont été adressés.

La quinine a eu et a encore ses détracteurs : on l'a accusée de produire de la *gastrite*, puis, au déclin du système de Broussais, de la *gastralgie*. Il faut des doses exagérées, comme quantité et comme continuité, pour déterminer quelque chose de semblable ; des correctifs y pourvoient, et d'ailleurs la voie rectale et les injections hypodermiques éludent cet inconvénient quand on le rencontre. L'*intumescence de la rate*, attribuée à la quinine, est, au contraire, l'effet de l'impaludation, et cet engorgement est, au contraire, combattu par la quinine. Quant à la *surdité*, elle est presque toujours passagère ; mais, s'il s'agit d'un malade atteint de dysécée ou exposé, par son hérédité, à une certaine obtusion de l'ouïe, il faut, en dehors de l'indication impérieuse que fait surgir la perniciosité, modérer les doses, abrégier au minimum la durée de la médication, ou chercher un succédané de la quinine. On a prétendu que l'association de la valériane et de la quinine, et en particulier le valérianate de quinine, prévenait cet effet sur l'audition. Il y aurait lieu de rechercher ce que cette assertion a de vrai.

Un dernier reproche, qui a une certaine gravité, est celui que l'on a fait à la quinine d'agir sur la fibre utérine, de l'exciter à se contracter et de devenir ainsi une provocation à l'*avortement* ou à l'*accouchement prématuré*. Je ne crois pas que cette action puisse être mise en doute, mais je crois aussi qu'elle atteint très-rarement une limite compromettante, et j'estime, avec Ébrard (de Bourg-en-Bresse), qu'il serait puéril de ne pas donner de la quinine à une femme grosse quand ce médicament est nettement indiqué, la continuité d'accès simples, opiniâtres, et à plus forte raison un accès pernicieux étant bien autrement abortifs que des doses, même élevées, de quinine.

Cependant il ne faudrait pas nier, d'une façon absolue, l'action ecmétrique de la quinine. Le docteur Rancillia a vu, dans plusieurs cas, chez des femelles d'animaux, les contractions utérines, que n'avait pu éveiller l'ergot de seigle, être mises en jeu par la quinine. (Voy. *Union médicale*, 1873.) H.-P. Roberts a cité dernièrement un cas dans lequel la quinine aurait produit un effet ecbolic ; mais, comme la dose de quinine était minime (36 centigrammes), comme la patiente attendait sa délivrance dix jours après, et subissait la perturbation d'accès de fièvre, ce fait a moins de valeur que ce praticien ne lui en attribue. (Roberts, *Quinina as an ecbolic*, in *the Practitioner*, avril 1877, pag. 256.) J'ajouterai que, dans l'Inde, l'action abortive de la quinine est de notoriété vulgaire. Duboué, Martineau, Monteverdi, etc., ont également insisté sur cette propriété de la quinine.

Quant à ces accidents toxiques, au *quinisme typhique*, qu'a décrit Legroux à l'occasion des doses insensées de quinine auxquelles certains cliniciens sont arrivés dans le traitement du rhumatisme, ils n'engagent pas la responsabilité du médicament, mais celle des médecins qui les ont employées. En somme, la quinine est un beau et inoffensif médicament quand il est employé avec opportunité et mesure, et ses inconvénients (quel est celui qui n'en a pas ?) sont évitables dans le plus grand nombre des cas.

§ 2. — Succédanés indigènes du quinquina

Tous les amers jouissent, je l'ai dit, à des degrés divers, de la propriété fébrifuge. La flore indigène a fourni à cette médication des agents très-nombreux et dont quelques-uns, placés très-loin, il est vrai, derrière le quinquina, peuvent cependant jouer un rôle utile dans le traitement des fièvres intermittentes simples. Je n'indiquerai que ceux dans lesquels la propriété fébrifuge n'est pas contestable.

I. *Arnica*. — On a beaucoup vanté l'*arnica* contre les fièvres intermittentes, et Stoll, en particulier, l'a considérée comme un fébrifuge d'une grande valeur ; il la décorait du nom de *quinquina des pauvres*, à quoi Cazin répond que c'est un *pauvre quinquina*. Oui, sans doute ; mais l'analogie de l'*arnica* avec la noix vomique, ses propriétés de stimulation nerveuse, en même temps que ses qualités apéritives, autorisent à la conserver dans la catégorie des *fébrifuges mineurs* (1).

II. *Houx*. — Le houx (*Ilex aquifolium*) a été conseillé à la fin du siècle dernier contre les fièvres intermittentes, par Durande et Reil. En 1831, Bodisi publia dans la *Gazette médicale de Paris* le résultat d'expériences de trente années sur les propriétés fébrifuges des feuilles de houx. Rousseau, chef des travaux anatomiques du Jardin des Plantes, reprit avec le même succès les essais de Bodisi ; Magendie employa avec avantage ce médicament à l'Hôtel-Dieu ; enfin, un de mes excellents maîtres, Constantin (de Rochefort), institua à ce propos des expériences dont le résultat favorable a d'autant plus de valeur qu'elles ont été

(1) 856. L'*arnica* peut être donnée en *tisane* (4 gram. de fleurs séchées pour 1 litre d'eau en infusion), ou 20 gram. de *teinture alcoolique* du Codex au cinquième. L'*arnicine*, principe cristallin et salifiable retiré des fleurs d'*arnica*, n'a pas été jusqu'ici employée en médecine.

faites en Saintonge, dans un milieu palustre où les fièvres n'ont pas, comme à Paris, une tendance à s'user. Depuis, silence complet sur ce moyen. Est-ce justifié (1) ?

III. *Écorce de saule et de peuplier blanc et salicine.* — Mérat et Delens ont fait un historique complet de l'emploi du saule comme fébrifuge et ont relaté les travaux de Ettner, de Stone, de Gunz, de Coste et Willemet, etc., sur ce médicament indigène. Sans croire le moins du monde que l'écorce du saule puisse suppléer celle du quinquina, il est impossible cependant de considérer comme non avenues les observations nombreuses, et recueillies par des auteurs très-graves, qui consacrent les propriétés fébrifuges de ce médicament indigène. Qu'on ne l'oppose pas aux intermittentes rebelles, et à plus forte raison à la perniciosité paludéenne, rien de plus légitime sans doute, mais qu'on le considère comme insignifiant, là commence l'exagération. L'écorce de saule a avec le quinquina des analogies très-frappantes et qui commandent certainement un examen plus prolongé et plus attentif (2).

Le peuplier blanc (*Populus alba*) et le peuplier tremble (*Populus tremula*) sont aussi considérés comme fébrifuges dans les pays de marais, et l'existence, dans ces écorces, de la *salicine*, principe auquel on ne saurait contester ces propriétés, rend le fait très-vraisemblable. Cottereau a proposé l'emploi, comme fébrifuge, des feuilles du peuplier blanc.

La *salicine*, glycoside amer qui existe dans l'écorce d'un grand nombre de saules et de quelques peupliers, présente, à un degré plus marqué d'accentuation, les propriétés fébrifuges des écorces qui la fournissent. Cette substance a fait son entrée dans la thérapeutique des fièvres intermittentes peu après sa découverte par Fontana, pharmacien des environs de Novare, en 1825 (Giacomini, *Thérap. et mat. médic.*, trad. Mojon, 1839, p. 367); mais ce

(1) 857. Magendie faisait macérer, pendant douze heures, 6 à 8 gram. de poudre de *feuilles de houx* dans 120 grammes de vin blanc, et le malade avalait cette macération, y compris la poudre, en trois fois.

Quelquefois on ajoutait un lavement préparé par une décoction de dix minutes avec 16 grammes de feuilles de houx, fraîches ou sèches, dans 360 grammes d'eau.

(2) 858. L'écorce de saule se donne en poudre. Ses doses fébrifuges sont celles du quinquina : on en donne de 15 à 30 grammes. On se sert quelquefois d'une décoction préparée avec 30 ou 40 grammes d'écorce par litre. Le vin d'écorce de saule blanc se prépare avec 30 grammes d'écorce pour 1 litre de vin rouge.

n'est guère qu'en 1830 qu'on commença à s'en occuper chez nous, à la suite du travail pharmaceutique de Leroux, qui obtint la *salicine* tout à fait pure; et les recherches cliniques de Magendie, d'Andral, de Bally, de Miquel, excitèrent, à cette époque, un intérêt véritable. On crut avoir mis la main sur un fébrifuge indigène aussi sûr que la quinine, quatre ou cinq fois moins cher que ce médicament, et pouvant, dans une certaine mesure, nous affranchir du tribut onéreux que nous payons à l'Amérique pour nous approvisionner de quinine. L'Académie de médecine sanctionna de son autorité les éloges prodigués à cette substance qui a pris rang, et vraisemblablement pour n'en plus sortir, dans la thérapeutique des fièvres de marais. Le travail le plus complet qui ait été publié sur les propriétés fébrifuges de la *salicine* est celui d'un médecin sarde, le docteur Macari, qui constata que la *salicine* réussit contre les fièvres intermittentes par une action analogue à celle de la quinine, mais plus faible, ce qui oblige à en forcer les doses; que ses effets physiologiques sont nuls et permettent de l'employer même chez les femmes enceintes et chez les sujets cachectiques; en conséquence, sauf les cas de perniciosité qui indiquent l'action plus sûre et mieux démontrée de la quinine, la *salicine* peut tenir, au-dessous de cet alcaloïde, un rang honorable dans le traitement des fièvres d'accès (1). (*Gazzetta medica Toscana*, 1854, et *Bullet. de thérap.*, t. XLVII, p. 588.) On peut certainement souscrire à ces propositions très-sages et très-réservées. Trousseau et Pidoux se sont montrés assez sceptiques à l'endroit des propriétés fébrifuges de la *salicine*, à laquelle l'édition de 1862 de leur ouvrage ne consacre que deux lignes, et ils passent sous silence le travail si digne d'attention de Macari. Je crois que la médecine des pauvres, qui se heurte si péniblement, dans les pays paludéens, à la cherté de la quinine, devrait utiliser cette ressource. Parce que la *salicine* ne vaut pas la quinine, ce n'est pas une raison pour la laisser de côté.

IV. *Marron d'Inde.* — L'*esculine*, principe amer du marron d'Inde, séparé par Mouchon, pharmacien de Lyon, a été expérimentée dans trois cas de fièvre intermittente par Durand (de Lunel), qui l'a vue réussir trois fois. C'est un appoint à l'histoire de cette substance (2). Les recherches récentes de Buchanan, en

(1) 859. La dose de *salicine* est de 1 à 3 grammes, à faire prendre dans l'intervalle des accès, et que l'on peut répéter plusieurs fois. La *salicine* se donne enrobée dans du pain azyme.

(2) 860. L'*esculine* se prescrit à la dose de 50 centigr. à 1 gramme. Elle ne paraît pas avoir d'effets physiologiques appréciables.

montrant que l'esculine est sans action sur les leucocytes, dont les alcaloïdes quiniques annihilent au contraire les mouvements, tendraient à faire admettre dans cette substance une action protozoïcide moindre. Mais cette infirmation *à priori* de ses qualités fébrifuges n'aurait, bien entendu, de valeur, que si elle concordait avec les résultats de l'essai clinique.

V. *Phloridzine et fraxinine*. — Je signalerai également un glycoside, la *phloridzine*, tirée des écorces fraîches du pommier, du poirier et du cerisier, comme un alcaloïde amer recommandé à titre de succédané de la quinine (1).

La *fraxinine* n'est pas, comme son nom l'indique, un alcaloïde, mais un principe amer combiné avec un tannin. D'après Maudet, qui a étudié cette substance en 1853, un kilogramme d'écorce de frêne contiendrait 30 gram. de fraxinine. Les essais tentés jusqu'ici ont fourni de bons résultats, mais ils sont insuffisants (2).

VI. *Chardon béni et cnisin*. — Le chardon béni (*Centaurea benedicta*), très-employé comme fébrifuge avant la découverte du quinquina, a vu ses usages se restreindre singulièrement (3).

En 1837, Nativelle a extrait des feuilles du chardon béni une substance amère cristallisable, soluble dans les acides étendus, et qu'il a appelée *cnisin*. Bouchardat la croit plus active que la salicine, et A. Nonat, qui en a fait une étude clinique et attentive en 1842, a conclu à la réalité de ses propriétés fébrifuges. Mais il ne faut pas oublier que le *cnisin* trouble les fonctions digestives et peut produire des nausées, de la diarrhée. (A. Nonat, *Recherches sur les propriétés fébrifuges du cnisin*, in *Bullet. de thérap.*, 1842; t. XXIII, p. 405) (4).

VII. *Olivier*. — Les feuilles de l'olivier (*Olea europæa*) ont été signalées par Bidot, en 1813, comme douées de remarquables propriétés fébrifuges. En Espagne, leur valeur sous ce rapport

(1) 861. La *phloridzine* se prescrit aux doses de 30 centigr. à 1 gram.

(2) 862. La *fraxinine* se donne à la dose de 1 gram. à 1 gr. 50 centigr.

(3) 863. Les feuilles de *chardon béni* s'administrent en infusion à la dose de 10 à 20 gram. pour 1 litre d'eau.

(4) 864. Le *cnisin* se donne aux doses de 30 centigr. à 1 gram. Il ne faut prendre ce médicament qu'à un moment éloigné des repas. Nonat a constaté sur lui-même que l'usage de l'eau vineuse prévient les effets nauséux du *cnisin*.

est consacrée par une expérience vulgaire et elle a été constatée par les essais de Pallas, Bégin, Léonard, etc. (1).

VIII. *Lilas*. — Cruveilhier a donné un instant une assez grande vogue à l'extrait aqueux de lilas contre les fièvres intermittentes. Cette plante contient une substance blanche, cristallisable, ayant les caractères des alcaloïdes et que l'on a désignée sous le nom de *syringine*. Cruveilhier préparait son extrait avec les capsules de lilas. Cazin et Clément (de Villenois) disent avoir réussi habituellement avec cet extrait, et quelquefois dans des cas rebelles à la quinine.

IX. *Centaurées*. — La petite centaurée (*Erythraea centaurium*) a sans doute des propriétés fébrifuges, mais sur lesquelles on ne saurait compter que dans les cas extrêmement simples (2). J'en dirai autant, à plus forte raison, de la grande centaurée (*Centaurea centaurium*).

X. *Gentiane*. — La gentiane est certainement, entre les amers indigènes, celui auquel on peut recourir avec le plus de confiance pour combattre les fièvres intermittentes simples et récentes. Elle relève en même temps l'appétit et stimule les fonctions gastro-intestinales (3).

§ 2. — Succédanés exotiques

I. *Café*. — L'analogie très-grande qui existe entre le café et le quinquina, de même qu'entre la caféine et la quinine, éclate

(1) 865. La *poudre de feuilles d'olivier* se donne à la dose de 4 à 12 gr. La tisane, préparée par décoction avec 60 gram. de feuilles dans 250 gr. d'eau, est plus employée.

(2) 866. La *petite centaurée* ne s'emploie guère que sous forme d'apozème amer, préparé avec 5 à 10 gram. des sommités fleuries pour 500 gr. On édulcore avec du sirop d'écorce d'oranges amères.

(3) 867. La macération de 5 gram. de *racine de gentiane* dans 1 litre d'eau, édulcorée avec 50 gram. de sirop d'écorce d'oranges, constitue une bonne tisane apéritive et fébrifuge.

L'*extrait de gentiane* se donne à la dose de 50 centigr. à 1 gram.

On peut aussi prescrire un vin amer composé de :

℥ Quinquina rouge concassé.....	15 gram.
Racine de gentiane.....	15 —
Ecorce d'oranges.....	5 —
Vin.....	1 litre.

C'est une très-bonne préparation à employer après l'usage de la quinine.